

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 15

Artikel: Une digestion troublée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la même année la croix de Commandeur de la Légion d'honneur. Mis en retraite le 27 mai 1832, ce général qui, sous l'Empire, aurait eu la facilité d'acquérir des millions, ne possédait pour toute fortune que sa pension, son traitement de la Légion d'honneur et un legs de cent mille francs fait par Napoléon, dont il ne toucha guère plus de la moitié.

Bonaparte, voulant récompenser ses services, lui envoya un jour, de Milan, une gratification de 100,000 francs. « Citoyen, lui répondit l'intègre administrateur, je ne te reconnaiss pas le droit de disposer ainsi des fonds de la République, l'armée souffre, je viens d'employer cette somme pour ses besoins. »

Napoléon ne se souvint de ce refus que pour s'en venger à sa manière, en faisant à Boinod l'honneur de figurer dans son testament.

Boinod mourut à Paris le 28 mars 1842. Genty de Bussy, conseiller d'Etat, intendant militaire, qui prononça sur sa tombe, le 30 mai 1842, un discours superbe, terminait en ces termes: « Homme rare et tout à fait taillé à l'antique, après avoir largement pourvu à l'illustration de sa vie, il s'est endormi. On a pu rassembler plus de gloire, on ne rassemblera jamais plus d'honneur. »

Nous nous sommes trompés, paraît-il, samedi dernier, dans notre article sur la Californie en attribuant à un Badois la découverte des mines d'or de cette contrée. Aussi nous empressons-nous d'insérer la lettre suivante, dont nous remercions l'auteur:

Grand-Fontaine (Fribourg), 6 avril 1886.

Monsieur,

Dans votre numéro du 3 courant, vous publiez une intéressante notice sur les découvertes du capitaine Sutter, en Californie.

Permettez-moi cependant de rectifier une inexactitude qui a cours généralement dans les biographies de Sutter. Vous écrivez que le capitaine était originaire du duché de Bade. Ayant été en relations avec lui, je puis vous assurer que ce n'est pas.

M. Sutter était Suisse et aimait à rappeler cette origine dont il restait fier. Je possède de lui une lettre datée de Washington, le 12 mai 1880, d'où il m'écrivait à ce sujet:

« Il est vrai que je suis né à Baden, en 1803, à la frontière de la Suisse, mais de parents suisses. En 1819, j'étais à St-Blaise, canton de Neuchâtel, pour apprendre la langue française. De là, j'allai à Bâle, où je restai nombre d'années; puis à Berthoud, où je me suis marié. Lors même que je suis né dans un pays étranger, j'ai toujours eu le cœur d'un chaud patriote suisse et je suis fier de l'être.

J.-A. SUTTER. »

Laissez-nous donc revendiquer un homme dont le caractère chevaleresque et aventureux est bien de notre pays.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments distingués.

Ad. EGGIS.

La quiestion sociâla, ào lo lârro bin attrapâ.

Tot cé grabudzo que sè passè pè la Bègique, pè la France et mémameint tsî lè z'Anglais avoué clliâo z'ovrâi que ne volliont pas travailli, que bourlont lè tsatés et que robont lè boutequès, tot cein ne cheint rein tant bon, et ne sé pas se lè gouvernéments avançont à grand tsouza ein lè faseint coffrâ et fusalhî, kâ après clliâosiquie s'ein trovérâ dâi z'autro, et cé commerce que font n'est pas onco prêt à botsi. Faut bin derè assebin que l'est foteint po dâi pourro diâblio que s'escormantsont dè travailli tant que lo dzo est long po nuri fenna et einfants et que sont d'obedzi dè criâ onco la fan à coté dè cein, d'êtrè tarabustâ et mépresi pè dâi retsâ à quoi la grêce too lo cou ein ne rein faseint, et que ne sâvont pas pî què férè dè l'ardzeint que la terra lâo rapportè; kâ à la fin dâo compto, ne sein portant ti dâi z'einfants dâo bon Dieu, et la terra lâi appartint; et quand on vâi crêvâ dein la misère on eimpartiâ dè l'humanità tandi que l'autra fâ tot cein que lâi fâ plisi, y'a bin oquî à derè.

Eh bin! po férè botsi tot cé commerce, lè gouvernéments dévetront férè coumeint noutro bravo syndiquo a fé avoué lo lârro que lâi robâvè sè tchoux.

C'étai don on gaillâ qu'avâi fauta et qu'allâvè tandi la né dévalisâ lo courti ào syndiquo. Lo syndiquo que vâi que sè tchoux s'ein vont [tsau pou, s'ein va derè ào messeilli que n'êtai pas quiestion, que faillai trovâ lo voleu. Lo messeilli sè veillè don et n'a pas grand teimps à atteindrè; et quand lo lârro est dein lo pliantadzo et que l'a reimpliâ sa lotta dè tchoux, lo messeilli s'avancè tot balameint, lo preind pè lo collet et lo trainè tsî lo syndiquo.

— Ah! l'est tè, misérablio, que mè robè mè tchoux, se lâi fâ lo syndiquo! eh bin, atteinds melebâogro!

— Janette! se criè onco lo syndiquo à sa fenna, apporta-mè vâi lo grand couté!

Lo pourro lârro, pe moo què vi, et que s'atteindâi à êtrè einfatâ, étai blianc que 'na tsemise et n'ou-sâvè pas remoâ.

Quand la fenna a apportâ lo couté, lo syndiquo lo repassè su lo fuset, preind onna chaula découte lo soyi, monté dessus, copè dein la tsemenâ on bon cartâi dè lard, et lo tsampè su lè tchoux, dein la lotta.

— Tai! po couâirè avoué lè tchoux, tsancro dè brâma-fan, se fâ ào lulu, mâ ne lâi revint pas!

Lô lârro, tot ébaubi, ne sut pas què derè, kâ ne crayâi pas pî que viquessâi adé. Sè ramassâ portant ein remacheint et ein démandeint perdon, et diabe lo pas que l'est retornâ à la marauda dâi tchoux.

Eh bin! se lè gouvernéments fasont dinsè avoué lè pourro z'ovrâi, jamé on ne reverrài lo grabudzo de stâo dzo passâ!

Une digestion troublée.

Dans ce moment, où l'on ne parle que de tentatives anarchistes et de dynamite, la boutade suivante, racontée par MM. Pothey et Bois, dans les *Plaids et bosses*, ouvrage des plus amusants, édité chez MM. Baillière et Messager, à Paris, a tout le mérite de l'actualité.

Il s'agit d'un souper de famille, la veille de l'an, chez M. et M^{me} D., qui ont pour invités leur gendre. leur fille, la tante Marthe, vieille fille dévote, et l'ami Mathieu. Tous goûtent, avec bénédiction, les plaisirs de la table et le bonheur de se trouver intimement réunis, lorsqu'un violent coup de sonnette les fait tressaillir. Aglaé, la bonne, s'empresse d'aller ouvrir, et trouve sur le seuil un étranger qui lui remet un paquet et redescend immédiatement l'escalier. Laissons maintenant la parole aux auteurs des *Plaids et bosses* :

« Le paquet contenait un sac rempli de superbes oranges. Qui donc pouvait envoyer cela sans se faire connaître ? Le sac fut vidé sur la table, lorsqu'un petit papier s'en échappa. Mathieu le saisit au vol, et, au bout d'un instant, pâle, il le tendit à D... En voici la teneur exacte :

« Bourgeois infâme, tu te gaves pendant que je souffre ; tu bois dans d'impudentes réjouissances la sueur du peuple, tu te nourris de sa substance. Tremble ! la septième orange contient deux kilogrammes de dynamite comprimée. Pour toi et tes pareils, dans tout Paris, à la même heure, l'expiation est venue.

Signé : Pour le comité fraternel de la dynamite humaine : Le délégué aux Oranges. »

Du coup, c'était fini de rire. Ça pouvait bien être « une farce », mais c'est égal, on ne plaisante pas avec ces choses-là. On ne sait pas ce qui peut arriver.

Et puis, maintenant, où est-elle cette septième orange !... On ne les a pas comptées ! Ne devrait-on pas faire toute chose avec précaution, surtout quand il s'agit de paquets venant d'inconnus ! Au diable soit cette étourdie d'Aglaé. Et comme celle-ci accourrait à l'appel de son nom : « Nous allons tous mourir à cause de vous ! » dit M^{me} D.

Aglaé allait demander de quoi elle était coupable, lorsque le timbre retentit. C'était le concierge apportant un billet qui lui avait été remis par un inconnu dont il n'avait pu voir les traits, car il était coiffé d'un chapeau à sombres bords enfoncé jusqu'aux yeux, et vêtu d'un manteau fourré montant jusqu'aux oreilles ; une barbe épaisse et un lorgnonachevaient de le masquer. A coup sûr, c'était un étranger, car il ne jurait que par *kieff* et par *koff*. C'était évidemment un Russe, peut-être un nihiliste. Son billet était ainsi conçu :

« Tyran, tu te flattes d'échapper, par l'abstention, à la justice égalitaire. L'orange est à ressort. Quelques minutes après avoir lu cet avertissement, tu entendras le ressort se détendre, l'orange se gonflera et puis boum : et le prolétariat sera vengé !

Signé : pour le comité directeur des explosions libératrices : Le délégué aux fruits à ressort.

Et, en effet, on vit bientôt l'orange se gonfler. Dans l'effarement produit par cette lecture, on n'avait pas entendu le ressort, mais il n'y avait plus de doute sur la réalité du danger : Tout le monde voyait distinctement la funeste orange grossir de minute en minute ! Seulement, on ne savait pas au juste laquelle...

— Celle du milieu, disait Mathieu dont les dents claquaient.

— Celle du bout, soupirait la tante.

— Elles grossissent toutes les deux, observe une troisième voix.

Elles grossissaient toutes par l'effet de la terreur.

— Chut ! fit le gendre à voix basse.

Ne parlez pas, ne bougez pas, l'ébranlement de l'air se communique aux molécules de la dynamite et la fait exploser.

Silence !

Et tout le monde se tut.

Les heures de la nuit se passèrent dans une anxiété terrible. Le lendemain, le concierge, étonné de n'avoir pas vu descendre les invités de Monsieur et Madame D., monta, sonna, sans obtenir de réponse. Se rappelant le message mystérieux de la veille, il conçut de l'inquiétude et prévint le commissaire de police.

Un serrurier fut requis, et voici ce qu'on trouva :

La bonne blottie sous le fourneau de la cuisine, à demi folle, avec des mèches de cheveux blancs ; la tante Marthe tombée en enfance ; les autres convives assis en rond autour de la table, les yeux fixes, tournés vers un tas d'oranges, répandues sur la table. Ils n'avaient fait aucune attention à l'entrée du commissaire. On eut quelque peine à les traîner au grand air : ils ne voulaient pas quitter leurs places. Heureusement, tous se sont bientôt remis, et on chercha aussitôt les coupables. On les trouva. Les auteurs de cette fumisterie lugubre étaient deux rapins logés dans la même maison, de l'autre côté de la cour, sous les toits. La salle à manger des D. donne aussi sur la cour, et nos deux artistes, ayant vu de leur mansarde la table opulente du voisin, l'idée leur était venue de plaisanter un peu, mais ils ne croyaient pas aller si loin.

Le délit étant assez difficile à définir, le tribunal appelé à juger cette affaire se déclara incompté.

Est-ce que cette charmante farce ne vous engage pas à lire tout le livre de MM. Pothey et Bois ?...

LE REBOUTEUR DE SA MAJESTÉ

Le 12 octobre 1608, vers cinq heures de l'après-midi, un cavalier arrivait à franc étrier à l'un des guichets du Louvre. Il entra dans la cour intérieure du palais, abandonna son cheval à un des gardes accouru à sa rencontre, et monta, précipitamment, dans les appartements.

— Mort du diable ! où courez-vous si vite, monsieur Bassompierre ? lui demanda un capitaine des gardes avec lequel il se croisait devant le cabinet du premier ministre.

— Chez la reine, monsieur de Praslin, répondit le jeune homme.

— Un malheur serait-il arrivé ?

— Un accident, seulement, et qui n'aura, il faut l'espérer, aucun résultat fâcheux : le roi, poursuivant un chevreuil, est tombé de cheval et s'est fait très mal à la nuque ; il ressent, actuellement, une violente douleur et ne peut tourner la tête.

— Le cas serait-il grave ?

— Non ; avec quelques frictions sur la partie malade, la guérison sera prompte ; maintenant, comme il est urgent de faire préparer au plus vite la chambre de sa Majesté, je vais chez la reine.

Aussitôt après, M. de Bassompierre faisait demander à Marie de Médicis la faveur d'une audience, et était introduit dans ses appartements.